

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 juillet 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-06-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de juin de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...le conseiller Luc Champagne a motivé son absence.

Rs.2012-06-191

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.13 Mandat à « les Services Exp inc. » pour la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Désautels à Acton Vale.
- 14.1 Résolution pour autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par appel d'offres, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts.
- 14.2 Résolution pour autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la location d'une pelle hydraulique et d'un bouteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-192

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 juin 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juin 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2012-06-193

DEMANDE DE L'ORGANISME NEZ ROUGE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu la réussite de l'édition 2011 de l'opération Nez Rouge et qu'à cet égard, le service de raccompagnement reste à 11 soirées pour l'édition 2012;

Attendu que pour ce faire, une demande de subvention est soumise à la Ville afin de payer les frais nécessaires pour les raccompagnements;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Opération Nez rouge de la région d'Acton à titre de subvention pour le financement des frais nécessaire pour les raccompagnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012 DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER/CENTRE RÉGIONAL ET HÔTELLERIE DE L'ESTRIE.

Demande de financement pour l'année 2012 de la Fondation québécoise du cancer/centre régional et Hôtellerie de l'Estrie, représenté par madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Le conseil en prend acte.

Rs.2012-06-194

INVITATION DE « OMNIBUS RÉGION D'ACTON » – FÊTE SES 20 ANS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Omnibus Région d'Acton pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 50 \$ chacun pour assister à la « soirée festive – Omnibus Région d'Acton fête ses 20 ans » qui aura lieu le 08 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-195

INVITATION AU 9E TOURNOI DE GOLF INTER PAROISSIAL – RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Fabrique St-André – Tournoi de Golf, pour la commandite d'un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun;

Ce tournoi aura lieu le mercredi 25 juillet 2012, au Club de Golf Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-196

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE COOPTEL

Attendu que CoopTel convie les élus (es) à la 13^e édition de leur tournoi de golf qui aura lieu le 13 août 2012 au Club de golf d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise une dépense d'un montant de 280 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à CoopTel, coop de télécommunication afin de permettre à DEUX (2) personnes d'assister à ce tournoi. Le coût d'inscription est de l'ordre de 140 \$ par participant (brunch, golf, voiturette et Grand Tirage, vin et souper).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-06-197

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer le conseiller Luc Champagne maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012, et ce, à compter du 01 juillet 2012;

De nommer le conseiller Yvon Robert comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-198

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR « ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE »

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 138 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à Carrefour action municipale et famille à titre de renouvellement d'adhésion pour la période du 15 avril 2012 au 14 avril 2013;

De désigner le conseiller Patrice Dumont à titre de responsable du dossier famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-199

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de construction d'un écran acoustique/tour de refroidissement au centre sportif. Cette dépense estimée à 15 000 \$ est financée à même le fonds d'administration générale;
- Travaux de construction des infrastructures du développement à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry. Cette dépense estimée à 400 000 \$ est financée à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-200

RÉSOLUTION POUR RATIFIER LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AMENÉE.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ratifier les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de reconstruction de la conduite d'amenée. Cette dépense est de 230 000 \$ est financée par la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-201

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 2 500 \$ À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.

Attendu que l'immeuble, propriété de monsieur Gérald Guindon, situé au 585, rue Bonin à Acton Vale a subi des dommages par refoulement d'eau survenu le 22 juillet 2011;

Attendu qu'après enquête par les assureurs de la Ville, il appert que la responsabilité de la Ville est engagée dans le présent sinistre;

Attendu que les conditions de la police d'assurance et la clause de rétention prévoient une franchise individuelle d'un montant de 2 500 \$;

Attendu la réception d'une lettre par laquelle BFL Canada risques et assurances inc. réclame un montant de 2 500 \$, représentant le montant de la franchise;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 2 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-995, à BFL CANADA risques et assurances inc. pour fins de règlement final de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 238-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 237-2012 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité d'Acton Vale et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité, abrogeant le règlement 237-2012.

Rs.2012-06-202

DÉPÔT DU RAPPORT D'INDICATEURS DE GESTION 2011 ET DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DUDIT RAPPORT

Attendu que conformément à la loi, la trésorière dépose les indicateurs de gestion de la Ville d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que déposé, le rapport d'indicateurs de gestion de la Ville d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et d'autoriser la trésorière à signer la confirmation de la transmission de ce rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-203

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE RESTAURATION.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Micheline Ducharme pour l'achat d'équipement de restauration;

De financer cette dépense à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-204

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA MODIFICATION AUX ARTICLES 14 ET 19 DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE.

Attendu que le 6 février 2012, la Ville d'Acton Vale a accepté la nouvelle entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie telle que soumise par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Attendu qu'une question portant sur le libellé de l'article 14, contenu originalement aux ententes et reconduit dans les propositions, a donné lieu à un questionnement sur le fond de l'interprétation de cet article;

Attendu que la proposition d'entente intermunicipale amendée aux articles 14 et 19 dont l'essentiel des modifications proposées vise d'une part à refléter le caractère équitable de la facturation et d'autre part, à préciser que l'adoption par résolution de la nouvelle entente remplace toutes les autres ententes qui auraient pu être signées dans le passé de manière à éviter toute confusion pour le future;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte les modifications aux articles 14 et 19 de l'entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie telle que soumise par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-205

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FIRME PLURITEC LTÉE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE PROJET DE LA RUE BERGERON.

Attendu que la Ville a, par la résolution 2012-05-17, retenu la proposition de services professionnels de la firme Pluritec Ltée, pour la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Bergeron;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MDDEP en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de la rue Bergeron;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme Pluritec Ltée à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le projet de la rue Bergeron;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-206

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUÉDUC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 1.5.

Attendu que le remplacement des conduites d'eau potable pour les rues Mac Donald, Boulay et Ricard a été considéré prioritaire au plan d'intervention de décembre 2007, révisé par une lettre du consultant datée du 14 août 2009 et approuvé par le MAMROT le 24 août 2009;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à déboursier la partie non subventionnée par le ministère;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à soumettre une demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1.5 (programme de renouvellement des conduites d'eau potable) pour la réalisation desdits travaux et à signer, pour et au nom de la ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, y incluant le formulaire de demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-207

MANDAT À « LES SERVICES EXP INC. » POUR LA RÉALISATION DE PLAN POUR CONSTRUCTION AVEC DEVIS TECHNIQUE AU PLAN POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE DÉSAUTELS À ACTON VALE.

Attendu que la ville a invité deux (2) fournisseurs à soumissionner pour des services professionnels concernant la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Désautels à Acton Vale;

Attendu que la ville a reçu deux (2) offres de services;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville mandate « Les Services exp Inc. » pour la réalisation des plans et devis technique du projet, ainsi que la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant, selon l'offre de services datée du 15 juin 2012;

Que « Les Services exp Inc. » soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté et l'attestation de conformité, le cas échéant;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 9 310 \$, plus taxes, pour les honoraires, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à « Les Services exp Inc. »;

« Que cette dépense soit financée à même la taxe sur l'essence et contribution du Québec (Programme TECQ 2010-2013) ».

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Cour municipale;
- b) Bibliothèque municipale;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DE L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EFFECTUÉE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME EMPLOYÉ TEMPORAIRE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom d'une personne embauchée par la directrice générale, soit monsieur Émric Lavigne :

Nom	Poste	Taux	Durée	Heures Sem	Saison
Emric Lavigne	Aide-inspecteur/Espaces verts	10.74 \$/h	Été 2012	25	1 ^{ère}

Le conseil prend acte.

Rs.2012-06-208

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPELS D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY).

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions par voie d'appels d'offres** pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (projet domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-209

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE ET D'UN BOUTEUR (PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la location d'une pelle hydraulique et d'un boteur (projet domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-210

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES MARDIS BONS SPECTACLES, ÉDITION 2012.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, aux Mardis Bons Spectacles, édition 2012;

D'autoriser les Mardis Bons Spectacles à faire la location d'espaces commerciaux sur le site lors des événements en vertu du protocole d'entente;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Bons Spectacles, édition 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-211

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA D'ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-212

DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU.

Attendu que la Ville d'Acton Vale soumet une demande d'intervention dans un cours d'eau situé sur le lot 2 326 659 du Cadastre du Québec, propriété de monsieur René Lussier, 1325, rue Bernier à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la personne désignée de la Ville d'Acton Vale, Monsieur Stéphane Boisvert à l'effet que l'entretien du cours d'eau est nécessaire;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que compte tenu de l'érosion et du danger de glissement de terrain, la Ville appuie la demande d'intervention dans ce-dit cours d'eau;

Que la Ville choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

- BMI experts-conseils (ou autre ou elle-même) pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;
- La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par BMI experts-conseils (ou autre ou elle-même).

Que compte tenu l'urgence de cette intervention, la Ville d'Acton Vale soumet une demande à la MRC d'Acton à l'effet que dans la mesure du possible, les travaux soient réalisés le plus rapidement en 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2012-06-213

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de féliciter le Club Optimiste d'Acton Vale pour le succès de son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* » qui a eu lieu le 16 juin 2012, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-06-214

VOTE DE REMERCIEMENTS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de remercier les employés de la ville ainsi que les bénévoles de leur participation dans le cadre de la Semaine de la municipalité qui a connu un très grand succès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Daniel Vincelette	<ul style="list-style-type: none">• Demande des informations concernant le processus pour les travaux dans les cours d'eau.
M. René Lussier	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires concernant le cours d'eau derrière chez lui.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date